

« Loi intégrale » contre les VSS :

Les femmes étrangères rejetées du texte

Le 9 octobre, à l'Assemblée nationale, l'article 62 de la proposition de loi dite « intégrale » contre les violences sexistes et sexuelles, lequel visait à protéger les femmes étrangères victimes de violences, a été rejeté. Les associations de terrain, elles, encaissent le coup avec un goût amer : celui de la trahison.

« Je sais ce que pensent l'extrême droite, les macronistes et les autres partis de droite. Moi, je n'attends rien de ces gens-là. Mais ceux qui sont, à longueur de journée, en train de nous dire "nous sommes féministes, nous sommes antiracistes", vous étiez où vendredi matin ? »

Mimouna Hadjam, porte-parole de l'association [Africa 93](#), ne décolère pas. Dans sa voix, la colère se mêle à celle de la déception. *« Toute la matinée, j'ai envoyé des mails aux députés de la Seine-Saint-Denis pour tenter de les alerter : "Au secours, les bancs de l'Assemblée sont vides !" Personne ne m'a répondu. »*

Le 9 octobre, cinq amendements visant à supprimer l'article 62 de la [loi dite « intégrale » contre les violences sexistes et sexuelles](#) ont été adoptés par 121 voix contre 77, sur 198 suffrages exprimés. Cet article interdisait de prononcer une obligation de quitter le territoire français (OQTF) à l'encontre des femmes ayant déposé plainte contre des violences sexuelles, pendant la durée de la procédure pénale ou de l'instruction de leur demande de titre de séjour. Une des mesures que les associations de terrain considèrent comme essentielle pour garantir une protection effective à ces femmes, que leur situation administrative place en vulnérabilité extrême et qui les dissuade souvent de franchir les portes d'un commissariat, pour porter plainte.

Soutenus notamment par la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Aurore Bergé, les amendements de suppression ont recueilli les voix de 84 députés du Rassemblement national. Du côté de la gauche de l'hémicycle, parmi les 193 députés que comptent les quatre groupes de gauche, seuls 69 ont voté contre la suppression de l'article 62. Un chiffre qui nourrit la colère des associations mobilisées.

« C'est un abandon des femmes étrangères »

Malgré des mois de mobilisation et de travail collectif pour faire reconnaître les droits des femmes étrangères, la bataille parlementaire a tourné court. Au-delà du vote du bloc central et du Rassemblement national, c'est l'attitude d'une partie de la gauche qui suscite l'amertume des militantes. *« C'est un abandon des femmes étrangères. Il y a un décalage entre les valeurs du féminisme, de la sororité et de la solidarité avec toutes les femmes, que la gauche défend à longueur de journée sur les réseaux sociaux, et son absence au moment où il fallait agir. Cet article constitue une véritable protection pour les femmes étrangères »*, déplore Sokhna Fall, coordinatrice de l'association [Femmes entraide et autonomie](#).

Il y a un décalage entre les valeurs du féminisme (...) que la gauche défend à longueur de journée sur les réseaux sociaux, et son absence au moment où il fallait agir.

Mimouna Hadjam, militante de longue date, avait anticipé que l'article 62 serait l'une des principales cibles de l'extrême droite. *« Je ne suis pas choquée par le vote de l'extrême droite et des macronistes. Je savais que cet article allait être le plus attaqué. Lors de la commission spéciale, l'extrême droite était restée silencieuse et à l'issue de celle-ci. Tous les amendements avaient été adoptés »*, raconte-t-elle. Sa colère se porte davantage sur les députés de gauche qui, selon elle, ne pouvaient ignorer ce qui se jouait.

Pour la gauche, la faute du bloc central

Contactée après les déceptions formulées par les associations, la députée écologiste [Sandrine Rousseau, très mobilisée dans les débats](#) autour de la loi et présente lors du débat se dit, elle aussi, « *en colère* » du rejet de l'article, mais trouve « *injuste de mettre l'ensemble de la responsabilité sur les bancs de gauche* ». Elle rappelle d'abord que le scrutin a eu lieu un vendredi, jour habituellement consacré au travail en circonscription et à la veille des débats budgétaires.

« Je pense que plein de députés avaient des rendez-vous en circonscription, surtout à quelques mois d'une élection », explique-t-elle pour justifier, en partie, les absences à gauche. « J'aurais aimé qu'il y ait plus de monde, je ne le cache pas, confie-t-elle, mais c'est dans un contexte particulier. Cela fait partie de la vie parlementaire, des fois, de pouvoir être là ou non ».

Pour autant, l'élue estime que ce débat ne doit pas occulter la vraie responsabilité : « *Il ne faut pas se tromper d'adversaire.* » Pour elle, le bloc central « *aurait dû être garant du respect de ces femmes et ne pas aller sur le terrain du RN* ». Elle rappelle également que, même si tous les députés de gauche avaient été présents, « *on ne fait qu'un tiers de l'Hémicycle, donc il y a toujours besoin du tiers du milieu* ». Elle souligne toutefois que l'article n'aurait pas survécu au Sénat.

Il a fallu pousser la porte, s'imposer pour intégrer cette coalition et faire en sorte que les femmes étrangères ne soient pas oubliées.

Long et difficile combat

Mais la bataille ne s'est pas jouée uniquement ce vendredi. En amont du vote, les associations ont dû lutter pour que la situation de ces femmes soit prise en compte, au sein même des mobilisations féministes et [du texte](#) tel qu'il a été pensé par la coalition d'associations, initiée par la Fondation des femmes. « *Il n'est pas encore évident, en tant qu'association qui travaille sur la question des femmes étrangères, d'intégrer une coalition féministe en France. Il a fallu pousser la porte, s'imposer pour intégrer cette coalition et faire en sorte que les femmes étrangères ne soient pas oubliées* », explique Sokhna Fall.

C'est notamment par l'intermédiaire du Réseau des associations de femmes des quartiers populaires, coordonné par le Fonds pour les femmes en Méditerranée (FFM), que ces revendications ont été apportées au sein de la coalition. En décembre 2025, [le réseau appelait déjà](#) à « *une égale protection et défense des droits de TOUTES les femmes qui vivent sur le territoire français* ».

Le 24 septembre, le Réseau s'est rendu à l'Assemblée nationale pour organiser une conférence. « *Nous nous sommes déplacées au plus près des députés. Nous étions accompagnées de femmes, concernées par leurs problématiques : les OQTF, les titres de séjour sans autorisation de travail, etc. Nous leur avons même apporté des éléments concrets et expliqué les difficultés rencontrées par les premières concernées.* » Elle raconte même avoir été présente dans les tribunes au moment du vote. « *Nous avons été jusqu'au bout. La responsabilité du vote revenait aux députés. Or ils ont été absents* », déplore-t-elle. Le réseau [appelle la gauche](#) à se mobiliser pour établir la protection prévue par cet article.

La responsabilité du vote revenait aux députés. Or ils ont été absents.

Ce mardi 13 octobre, les députés doivent procéder au vote solennel sur l'ensemble de la proposition de loi. Malgré le rejet de l'article 62, Mimouna Hadjam espère que les autres dispositions obtenues au cours des débats « *notamment celles concernant les mutilations*

sexuelles féminines et les mariages forcés, seront adoptés ». « Si la loi est votée, même sans l'article 62, je m'en féliciterai parce que je suis dans une sororité et que je pense à l'ensemble des femmes de ce pays. » Même si, de son côté, le combat continue : « On n'a pas le choix. Avec la possibilité d'arrivée de l'extrême droite au pouvoir, on sait que ça va être un massacre ».